

## PROCÉS VERBAL du 21 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

### Ordre du jour :

- 1) Délibération taux taxe habitation
- 2) Don
- 3) Points sur les travaux
- 4) Référent CLECT
- 5) Baratière
- 6) Délibération amortissement M57
- 7) Chemin « Touche Martineau »
- 8) Questions diverses

\* SIVOS

**Présents** : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

**Absents excusés** : MARTIN-LALANDE Jacques

MARTIN-LALANDE Jacques donne pouvoir à BAUDRY Marc

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SOW Etienne a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 22 février 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

**Nombre de membres en exercice 12. Présents : 11 Pouvoirs : 1 votants : 12**

### VOTE DES TAUX 2023 (Délibération n° 2023/00036)

Monsieur BERGER, Maire, propose de maintenir les taux de 2023 comme 2022 à savoir :

- Taxe Foncier Bâti (TFB) : ..... 32,74 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 28,45 %
- Taxe d'habitation : 16,75%

Le Conseil Municipal valide ces taux à l'unanimité.

### CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (Délibération n° 2023/00037)

La CLECT est chargé de calculer le montant des charges nettes transférées par la ou les communes concernées à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes LBN nous demande de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant :

- Délégué titulaire : Marc BAUDRY
- Délégué suppléant : Christian BERGER

### AMORTISSEMENT LINEAIRE M57 – AU 01/01/2023 (Délibération n° 2023/00038)

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation du bien. Précédemment en nomenclature M14, l'amortissement était calculé en année pleine avec un début d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

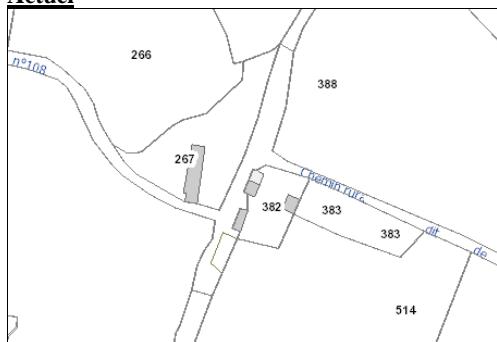
Par simplification de calcul et continuité de la méthode, le Conseil Municipal est invité à voter l'amortissement linéaire avec un début d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

Le Conseil Municipal décide d'adopter un calcul d'amortissement linéaire pour les biens acquis et mise en service à compter du 01/01/2023 avec un début d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

### REGULARISATION VENTE DE LA COMMUNE A MONSIEUR BLANCHE « TOUCHE MARTINEAU » (Délibération n° 2023/00039)

Monsieur QUINTON Jean-Paul présente la demande de régularisation de Monsieur BLANCHE concernant des délibérations du 13/10/2000 et du 22/11/2001 ainsi que l'enquête publique ayant eu lieu du 25/09/2000 au 09/10/2001.

#### Actuel



#### Projet



La Commune vend à Monsieur BLANCHE les parcelles A577 (n° provisoire) d'une surface de 1279m<sup>2</sup> (jaune) pour un montant de 194,61€.

Vote : abstention : 0 contre : 0 pour : 12

Le Conseil Municipal valide cette vente à Monsieur BLANCHE de 1279m<sup>2</sup> pour un montant de 194,61€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Tous les frais notariés sont à la charge du demandeur Monsieur BLANCHE.

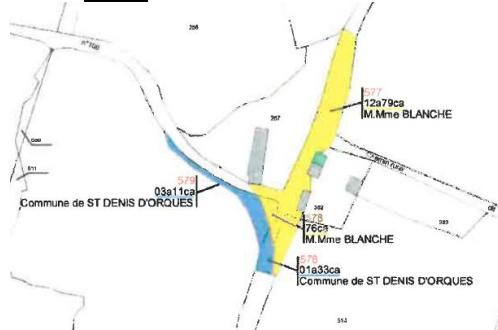
### **REGULARISATION VENTE DE MONSIEUR BLANCHE A LA COMMUNE « TOUCHE MARTINEAU » (Délibération n° 2023/00040)**

Monsieur QUINTON Jean-Paul présente la demande de régularisation de Monsieur BLANCHE concernant des délibérations du 13/10/2000 et du 22/11/2001 ainsi que l'enquête publique ayant eu lieu du 25/09/2000 au 09/10/2001.

#### **Actuel**



#### **Projet**



Monsieur BLANCHE vend à la Commune la parcelle A579 (n° provisoire) pour une surface de 311m<sup>2</sup>(bleu). Le montant de la vente s'élève à 47,41€

Vote : abstention : 0 contre : 0 pour : 12

Le Conseil Municipal valide cet achat par la Commune de 444m<sup>2</sup> pour un montant de 47,41€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Tous les frais notariés sont à la charge du demandeur Monsieur BLANCHE.

### **DON – Monsieur LEMICHEL (Délibération n° 2023/00041)**

Suite au décès de Monsieur LEMICHEL Yves, Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par le notaire concernant la succession. La Commune de Saint Denis d'Orques est notée sur le testament.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou non de la succession de Monsieur LEMICHEL Yves. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la succession.

### **BARATIERE – Projet de solarisation (Délibération n° 2023/00042)**

Suite à la présentation d'un projet de solarisation sur le site de la Baratière, chacun est invité à faire ses remarques. Une discussion est engagée.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement ou non de l'étude.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le lancement de l'étude.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – PROVISION CREANCE DOUTEUSE 2023 (Délibération n° 2023/00043)**

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires, les Collectivités doivent provisionner des créances douteuses. Le montant de ces dépréciations est évalué à 1 132,00€. Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 6817 - dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 1 132,00 €.

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 12

### **BUDGET COMMUNE – PROVISION CREANCE DOUTEUSE 2023 (Délibération n° 2023/00044)**

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires, les Collectivités doivent provisionner des créances douteuses. Le montant de ces dépréciations est évalué à 180,00€. Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 6817 - dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 180,00 €.

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 12

### **POINTS SUR LES TRAVAUX**

- Salle polyvalente : La commission travaux est allée sur place le 13/03/2023. Malfaçons. Commission sécurité défavorable.
- Logement boucherie : Plancher fait + démarrage toilettes PMR
- Mairie : Changement fenêtres -> 3 devis ont été demandés

### **SIVOS**

Réunion du 13 mars. Présence de l'avocat. Modification de quelques points de la convention. En attente de la signature. Prochaine réunion le 27/03/2023 à 20h30.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Argent de poche : Dossier envoyé. 1ere semaine des vacances de Pâques (17/18 et 20/21 avril).  
Prévision 8 jeunes entre 14/18ans. Travaux peinture, lazurage, nettoyage et espaces verts.
- Journée citoyenne : 17 juin sur inscription
- Course cycliste : 6 avril vers 13h00 13h15

<b>La séance est levée</b>	<b>Signature du secrétaire de séance : SOW Etienne</b>
<b>à 22 h 35</b>	